

COMMUNE DE VASSELAY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 31 mai 2024 à 19h00

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 mai, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VASSELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LÉGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 27/05/2024

Nombre de conseillers présents : 7

Affichage convocation : 27/05/2024

Nombre de conseillers votants : 10

Présents : Jean-Luc LÉGER, Maire – Emilie BIGRAT, 1^{ère} adjointe – Cyril GRILO, 2^{ème} adjoint
Florence PETITJEAN, 3^{ème} adjointe – Gaëlle FAUCARD – James PETITJEAN – Séverine REY.

Absents excusés : Tony DALLOIS ayant donné pouvoir à Emilie BIGRAT – Marie LOISY ayant donné pouvoir à Gaëlle FAUCARD – David TAUBAN ayant donné pouvoir à Cyril GRILO

Absents : Loïc NOBILET – Roselyne CRETIN – Nadine EUDE-COULON.

Emilie BIGRAT est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal du 31 mai 2024 ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation Procès-Verbal séance du 10 avril 2024
- 2) Renouvellement de la convention avec La Poste
- 3) Tarifs CSC (hors tarifs courants)
- 4) Questions diverses :
 - Travaux cantine
 - Vidéo protection

1) Approbation Procès-Verbal séance du 10 avril 2024

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2024.
Il est adopté à l'unanimité.

2) Renouvellement de la convention avec La Poste – Délibération n°2024 22

M. le Maire informe le conseil municipal que la convention entre La Poste et la Commune, concernant la gestion de l'Agence Postale, arrive à son terme.

M. le Maire présente les nouvelles dispositions relatives à cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte les termes de la nouvelle convention avec La poste pour une durée de 9 ans.
- Autorise M. le Maire à signer cette convention

3) Tarifs CSC (hors tarifs courants)

Ce point n'étant plus d'actualité, M. le Maire passe aux questions diverses.

4) QUESTIONS DIVERSES :

M le Maire présente les plans de la future cantine :

- Les travaux débuteront en juin, la fin de la construction est prévue pour juin 2025.
- Le coût estimatif selon les remises d'offres s'élève à 1 300 000 € TTC.
- Dans cette nouvelle présentation, la cantine est en bordure de route.
- L'ensemble de la construction se compose d'une salle de restauration, d'une cuisine de réchauffage, de sanitaires enfants et personnel, d'un préau et d'une salle d'activités.
- Le terrain de sport resterait accessible en voiture.
- Un aménagement routier aux abords de cette nouvelle construction sera sans doute nécessaire.
- Un accès sur le côté de la cuisine est prévu pour les livraisons.
- Une fois la nouvelle cantine achevée, l'ancienne cantine deviendrait la garderie et la garderie pourrait devenir une salle réservée aux associations
- Cette présentation sera faite en conseil d'école le 7 juin, les représentants des parents d'élèves avaient été invités au conseil de ce jour.
- Une partie du mobilier de la cuisine actuelle sera transférée dans la nouvelle cantine.

M le Maire nous expose le principe de la vidéo surveillance, c'est un système de surveillance du domaine public et en aucun cas de la partie privée. Le champ de vision des caméras exclut et floute le domaine privé.

Toute réflexion et installation de caméras de surveillance doit être validée et planifiée par les services de la gendarmerie qui ont dressé un bilan de la commune de Vasselay.

Une caméra coûte entre 5 000 à 6 000 euros plus son raccordement. L'installation peut être subventionnée jusqu'à 50 %, en fonction des lieux protégés.

Le Maire suggère de réfléchir à ce projet et de le budgétiser l'année prochaine.

→ James PETITJEAN informe qu'au niveau de la Fontaine de Chantelat, le SIVY nous confirme que la partie arborée est en zone humide et pris en charge dès que les budgets le permettront. Un busage va être effectué par les agents communaux.

→ James PETITJEAN évoque la possibilité d'une personne qu'il a reçu en entretien dans le cadre de son travail, cette personne serait disponible. M. le Maire prend contact dès que possible avec l'Entraide.

→ Séverine REY fait une remarque concernant l'accident mortel qu'il y a eu, il y a environ une quinzaine de jours. La DDT a été questionnée à ce sujet, concernant un éventuel aménagement de carrefour.

→ Emilie BIGRAT fait le bilan du bar éphémère qui a été un succès.
James PETITJEAN évoque la possibilité de rééditer l'opération bar éphémère.
Le succès de cette opération nous force à réfléchir à l'avenir du bar.
Plusieurs idées ont été évoquées lors d'une réunion.

→ Cyril GRILO fait un bilan de la commission bâtiment / voirie de la communauté de communes :

- Une salle a été nommée Bernard ROUSSEAU, au siège de la communauté de communes.
- La piscine des Aix d'Angillon a été rasée afin d'y construire le nouveau centre de loisirs, pour un montant de 4 millions d'euros, la fin des travaux est prévue le 12 avril 2025, pour les 50 ans de la mort de Joséphine BECKER, qui portera son nom.
- Plusieurs communes de la communauté de communes sont équipées de bornes de camping-car gratuites pour les usagers. Régulièrement, des caravanes sont branchées, une réflexion est en cours afin d'en limiter cet usage.
- Le financement des travaux routiers pris en charge par la communauté de communes passerait de 1 euros à 2 euros. La contribution actuelle de la commune de 19 546 € deviendrait 38 189 €.
- Des travaux d'étanchéité ont été réalisés à la déchetterie de St Martin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,


Jean-Luc LÉGER



La Secrétaire de séance,

Emilie BIGRAT

